

A partir de quelle date considèrera-t-on un véhicule de collection ?

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le statut de «véhicule ancien» est accordé aux véhicules de plus 30 ans (contrairement à 25 ans auparavant).

Carte grise «normale» et «collection»

Les véhicules en carte grise «normale» devront adopter les nouvelles plaques d'immatriculations (blanches, rectangulaires et lettrage noir).

Les véhicules en carte grise «collection» devront se soumettre au contrôle technique tous les 5 ans (en plus du contrôle préalable à l'immatriculation «collection»). De fait, ils seront désormais dispensés d'une circulation géographiquement limitée (actuellement au département d'origine et limitrophes) mais uniquement pour les seuls véhicules d'usage. Ils pourront également conserver la couleur, la forme et les dimensions de leur plaque d'immatriculation actuelle.

Changement de carte grise

Tout collectionneur pourra choisir une carte grise «collection» selon les nouvelles dispositions, via la FFVE : www.ffve.org.

Numéros

Tous les numéros d'immatriculation sans exception, seront changés selon la nouvelle formule: deux lettres, trois chiffres, deux lettres.

Pour combien de temps?

Le nouvelle immatriculation qui n'aura plus aucune référence géographique, sera attribuée à vie au véhicule et ce, quels que soient les changements successifs de propriétaires.

Tableau récapitulatif FFVE des dispositions arrêtées par le Ministère de l'Intérieur :

	Avant 15/10/2009		Après 15/10/2009	
	CG normale	CGC	CG normale	CGC
Age minimal d'un véhicule ancien	25 ans		30 ans (dès le 15/10/09)	
Restriction géographique	Aucune	Département et départements limitrophes	Aucune	Aucune
Contrôle Technique	Tous les 2 ans	Aucun (sauf première demande CGC)	Tous les 2 ans	Tous les 5 ans
Nouveaux numéros (2 lettres, 3 chiffres, 2 lettres)			Oui	Oui
Forme plaque			Format normalisé, rectangulaire AV et AR	Format d'origine admis
Couleur plaque	A évolué au cours du temps, depuis la dernière réforme du système d'immatriculation (années 50)		Normalisé, lettres et chiffres noirs sur fond blanc cassé, réfléchissant	Couleurs d'origine admises : lettres et chiffres blanc/chromés sur fond noir



Partenaire Officiel